Nº 23

### ARRONDISSEMENT DE LENS

### VILLE DE DOURGES

#### **MAIRIE**



SEANCE DU 16 octobre 2023

## OBJET DE LA DELIBERATION

RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN

COMMUNICATION

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 16 octobre 2023

Le seize octobre deux mil vingt-trois à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 10 Octobre 2023 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme MADAU Graziella). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. (Proc. De M. CANIPET Jérôme). M. TAVERNIER Michel. Mme POCLET Dominique (Proc. De M. GELLEZ Amédée). Mmes BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. MM. RUCAR André. M. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). MM. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques. Mme JORION Geneviève.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARLET Stéphanie. MM. GELLEZ Amédée. CANIPET Jérôme. Mme CABOCHE Cécile. M. DEBEAUMONT Pierre. Mme MADAU Graziella.

Absent: M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN doit adresser, chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant les activités de l'E.P.C.I.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal qui en prend acte.

Dans le cadre de sa démarche de qualification de la fonction comptable, l'Agglomération s'est porté volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier unique.

Ainsi, l'exercice 2022 est le premier à être présenté sous cette forme.

Le Compte Financier unique regroupe le compte administratif et le compte de gestion.

Le rapport d'activités 2022 ainsi que le Compte Financier Unique de la Communauté d'Agglomération HENIN-CARVIN sont consultables au Secrétariat Général de la Mairie.

La Communauté d'Agglomération HENIN CARVIN ayant fourni son rapport d'activités pour 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en prend acte.

Publié et affiché Article L2121.25 Du Code Général Des Collectivités Territoriales

